



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse

7.5.3– Subventions
aux associationsDélibération n° :
DEL2025_04_12EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de MAZAN

Séance du 09 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq

Et le neuf avril,

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 03 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

Objet : Vote des subventions aux associations 2025

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Christine JACQUES, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, M. Claude COMMÈRES, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Véronique BERGER, Mme Angéline LEROUX, M. Julien BRÉMOND, Mme Élodie BOFFELLI, M. Franck PETIT.

Absents : Mme Aurélia PISANI, Mme Ève GALLAS, M. Patrick ZAMBELLI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les demandes déposées par les associations et qu'elles participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire.

Considérant la volonté de la commune de soutenir lesdites associations ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;

Considérant les propositions de subventions pour chacune des associations,

Considérant que M. le Maire a invité les Conseillers municipaux ayant un intérêt dans une des associations listées ci-dessous à se faire connaître et à ne pas prendre part au vote,

Considérant que :

- . M. Jean-Louis BOURRIÉ, 4^e Adjoint au Maire, ayant un intérêt pour l'association **Ventoux Auto Cross**, car membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote concernant la subvention à ladite association ;
- . M. Silvère JOUBERTEAU, 6^e Adjoint au Maire, ayant un intérêt pour la **Cantine associative La Condamine**, car membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote concernant ladite association,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les attributions de subventions proposées pour chacune des associations selon les tableaux présentés ci-après :

ASSOCIATION	Attributions 2025
Association Sportive	
BOULE JOYEUSE MAZANAISE	2 500,00 €
CYCLO CLUB MAZAN	750,00 €
GYM BOXE LOISIRS	16 500,00 €
HAND BALL SCM	22 000,00 €
<i>+ Subvention exceptionnelle HAND BALL</i>	<i>4 000,00 €</i>
JUDO CLUB MAZANAIS	5 000,00 €
ISOFAULTE CHEVAL NATURE SANTE	500,00 €
MOTO CLUB MAZANAIS	2 900,00 €
RANDO MAZAN ASS	500,00 €
SAUTES RIBES DE MAZAN	500,00 €
TENNIS CLUB	3 000,00 €
VENTOUX AUTO CROSS	7 000,00 €
VENTOUX SUD FC MAZAN	12 000,00 €
Sous-Total Association Sportive	77 150,00 €

Associations Culturelles

DYNAMIC GYM	1 300,00 €
CENTRE CULTUREL DE MAZAN	11 000,00 €

COMITE DES FÊTES DE MAZAN	21 000,00 €
LI GENT DOU BRES	1 000,00 €
CHORALE CANTEPERDRIX	500,00 €
THE SWINGUM JAZZ BAND	1 000,00 €
PHILHARMONIQUE	1 525,00 €
Sous-Total Associations Culturelles	37 325,00 €

Associations Scolaires et Jeunesse

APEL Saint Dominique	2 000,00 €
ASSO LES PITCHOUNS (<i>Fonctionnement</i>)	1 000,00 €
CANTINE ASSOCIATIVE LA CONDAMINE	55 000,00 €
CENTRE DE LOISIRS PIERRE DE LUNE	144 000,00 €
ASSO SPORTIVE COLLEGE	1 500,00 €
OCCE MATERNELLE	4 410,00 €
OCCE PRIMAIRE	12 480,00 €
OGECE SAINT DOMINIQUE	9 000,00 €
Sous-Total Associations Scolaires et Jeunesse	229 390,00 €

Associations Caritatives à vocation sociale

SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
ENSEMBLE PROTEGEONS NOTRE SANTE	700,00 €
Sous-Total Associations Caritatives	1 200,00 €

Association Sécurité

AMICALE CCFF	1 300,00 €
Sous-Total Associations Sécurité	1 300,00 €

Autres Associations

AMICALE DES RETRAITES	2 200,00 €
ASSOCIATION PAS A PAS	800,00 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 400,00 €

AUTONOME	1 000,00 €
CATM	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	400,00 €
TRUITE MAZANAISE ASS	900,00 €
Sous-Total Autres Associations	7 200,00 €
TOTAL	353 565,00 €

Vote : Pour : **24**

Contre : **0**

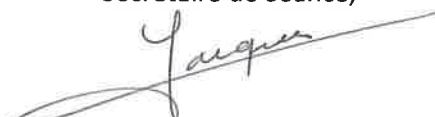
Abstention : **0**

- . M. BOURRIÉ, 4^e Adjoint au Maire, ayant un intérêt pour l'association **Ventoux Auto Cross** n'a pas pris part au vote concernant la subvention à ladite association ;
- . M. JOUBERTEAU, 6^e Adjoint au Maire, ayant un intérêt pour la **Cantine associative La Condamine**, n'a pas pris part au vote concernant ladite association.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.